

## Animation du DOCOB « tourbière et lac de Lourdes »

### Compte rendu du Comité de suivi n° 23

le 11 décembre 2019 à 9h30, maison de la sismicité, LOURDES

---

○ Personnes présentes

M. MARTHE, Conseiller Départemental du canton Lourdes-Ouest et Président du Comité de suivi  
Mme CAYREY, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost  
Mme DEJEANNE, Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées (DDT65)  
Mme DUPRIEZ, Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées (DDT65)  
M.DESJOUIS, Eleveur de Lourdaises  
M.ABRIAL, Fédération de pêche 65  
M.RIGALLEAU, AAPPMA des pêcheurs lourdais et du lavedan  
M.PRUD'HOMME, Conservatoire Botanique National de Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)  
Mme BUGNICOURT, représentante de Nature en Occitanie  
M.SABOUREAU, Saint Hubert Club Lourdais et Fédération de Chasse 65  
M.ENJALBAL, Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CEN MP)  
Mme SAZATORNIL, Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG)  
M.MAGNET, CETRA  
Mme MANSANNE, Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG)

○ Personnes excusées

Mme la Députée des Hautes-Pyrénées Jeanine DUBIÉ  
Mme Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie  
L'Agence de l'Eau Adour Garonne  
L'AREMIP

○ Ordre du jour

- *Etude du fonctionnement hydrogéologique et de la qualité des eaux : restitution finale par le cabinet CETRA*
- *Actions de gestion en cours : pâturage, débroussaillage ;*
- *Communication et sensibilisation : animations grand public...*
- *Programme d'actions prévisionnel pour 2020*

*Le présent compte-rendu ainsi que les diaporamas projetés en séance sont téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante :*

**[http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs\\_11](http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11)**

M.MARTHE, Président du comité de suivi, remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Il laisse la parole à Mme MANSANNE, qui annonce l'ordre du jour à l'aide d'un diaporama. Elle indique que la réunion sera largement consacrée à la restitution finale de l'étude du fonctionnement hydrogéologique et de la qualité des eaux. Le cabinet CETRA, qui réalise cette expertise, assurera la présentation.

I) Etude du fonctionnement hydrogéologique et de la qualité des eaux du site (action S1 du DOCOB)

Mme MANSANNE donne les éléments de contexte. Elle rappelle que cette étude est mise en œuvre dans le cadre de la fiche action « S1 » du DOCOB, qui vise à réaliser un suivi de la qualité et de la quantité de l'eau. Toutefois, il était nécessaire de connaître le fonctionnement hydrogéologique du site et ses points représentatifs pour élaborer un dispositif de suivi pertinent.

L'objectif global de l'étude est donc de comprendre le fonctionnement hydrogéologique du site Natura 2000, dans le but de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire qui sont dépendants du bon état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau.

Le PLVG en assure la maîtrise d'ouvrage. Suite à une consultation, le cabinet CETRA a été retenu pour réaliser cette étude entre avril 2018 et septembre 2019. Compte tenu des conditions hydrologiques lors de l'année d'étude, les relevés sur site ont été réalisés jusqu'à la fin du mois de novembre de manière à enrichir les données disponibles pour l'analyse.

Mme MANSANNE laisse la parole à M. MAGNET qui présente les résultats de l'étude à l'aide d'un diaporama (diaporama téléchargeable à l'adresse indiquée en bas de la page 1).

M.PRUD'HOMME demande si la complexité de la carte topographique sur la tourbière est liée à un artefact ou à la réalité du terrain. M.MAGNET explique que la carte est extrêmement précise et permet de faire ressortir l'ensemble des microtopographies. M.DESJOUIS ajoute qu'il est étonnant de ne pas retrouver une correspondance parfaite entre les cartes topographique et habitats. Mme MANSANNE indique qu'il serait intéressant d'étudier ce lien par la suite.

Mme BUGNICOURT souhaiterait connaître l'impact de l'arrosage du golf sur le fonctionnement hydrologique du site. M.MAGNET répond que sur le plan quantitatif, l'impact est neutre car l'eau est prélevée dans le lac puis restituée au système par la suite.

Sur le plan qualitatif, les analyses d'eau ont révélé des traces de fongicides sur un drain du golf

Les analyses sur la tourbière mettent en évidence des traces d'hydrocarbures. M.DESJOUIS pense aux tronçonneuses utilisées pour les travaux du ponton et demande si elles pourraient en être la cause. M.MAGNET répond par l'affirmative et précise que les quantités retrouvées sont infimes.

M.DESJOUIS souligne que certaines molécules trouvées dans les analyses sont aujourd'hui interdites. M.MAGNET explique qu'elles ont pu être stockées au moment où leur utilisation était autorisée puis relarguées plus tard. M.DESJOUIS souhaiterait connaître les quantités de produits utilisés nécessaires pour en retrouver la trace dans les analyses de l'eau sur la tourbière. M.MAGNET indique que les concentrations trouvées sont très faibles.

M. BUGNICOURT attire l'attention sur les habitations en assainissement non collectif du bassin versant. M. MAGNET précise qu'il y a peu d'habitations et que leur éventuel impact se limiterait aux nitrates.

L'incidence de l'assainissement non collectif peut être considérée comme négligeable sur la qualité de l'eau du site.

M.PRUD'HOMME souligne que les résultats du suivi de la conductivité confirment l'hypothèse de fonctionnement en haut marais de la partie centrale de la tourbière : celle-ci étant alimentée par les eaux de pluie et déconnectée de la nappe. Il ajoute qu'il serait intéressant d'avoir la frontière précise entre les zones alimentées par la nappe et celles alimentées par les précipitations.

M.DESJOUIS s'interroge sur la pertinence de la poursuite des analyses de la qualité de l'eau au regard de leur coût et du peu de molécules trouvées dans les eaux. Mme MANSANNE répond que les analyses ne seront réalisées uniquement si l'on obtient en amont le nom des produits utilisés et leur période d'épandage afin de cibler les molécules recherchées. Mme.DUPRIEZ ajoute que les services de l'Etat pourront organiser une réunion avec la mairie de Lourdes et le gestionnaire du golf pour favoriser la transmission de ces informations.

M.PRUD'HOMME remercie le Comité de Suivi et le cabinet CETRA pour la réalisation de cette étude passionnante. Il souhaiterait pouvoir aller sur le terrain avec M. MAGNET afin de croiser les données flore et hydrologique en observant directement le site, pour préciser les indicateurs et les secteurs à suivre. Mme MANSANNE propose d'organiser une rencontre de terrain entre les partenaires pour 2020.

Mme MANSANNE remercie M. MAGNET pour sa présentation et conclut sur la nécessité de poursuivre l'étude par un croisement entre les données hydrologiques et de végétation, avant de reprendre le déroulé du diaporama de la séance.

## II) Actions de gestion 2019

### 1. Action CR1 : Débroussaillage manuel

Dans le cadre d'un partenariat avec le BTS GPN de Vic en Bigorre, un chantier école de débroussaillage manuel a été réalisé sur la partie centrale de la tourbière le 15 octobre. 23 élèves sont intervenus sur la tourbière durant 1 journée. Ils se sont organisés en 5 équipes, chacun ayant 1 couloir d'intervention matérialisé par des bambous. L'arrachage a été privilégié lorsque cela était possible. Les plus gros plans ont été dessouchés à l'aide d'une bêche. Les trous générés par le dessouchage ont été remplis de tourbe. La matière arrachée a été exportée dans des big bag en sous-bois.

Le bilan de cette année : 898 bouleaux, 1082 bourdaines, 37 saules et 17 divers (total 2034) arrachés. A titre de comparaison, plus de 4000 pieds avaient été arrachés et coupés lors d'une opération similaire en 2015.

M.ENJALBAL demande si l'action de pâturage n'est pas suffisante pour contenir les ligneux. Mme MANSANNE explique que le débroussaillage manuel est un complément apporté ponctuellement à l'action de pâturage et qu'il s'agit de la 3<sup>ème</sup> intervention en 6 ans sur cette partie de la tourbière.

### 2. Action CR3 : pâturage extensif 2019

Mme MANSANNE rappelle que deux contrats Natura 2000 sont en cours pour le pâturage extensif de la tourbière (2017 et 2021) et en précise les objectifs.

Le premier est porté par l'AREMIP : il concerne la partie centrale où pacage les chevaux et les vaches lourdaises et la partie sud-est où un test avec des ovins a été réalisé avec succès en 2018 sur 0.6 hectares.

Le second est porté par le Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CEN MP) pour le pâturage des vaches highlands sur la partie nord-est de la tourbière. Cette partie est découpée en 3 zones qui seront pâturées au fur et à mesure des années du contrat. Pour le moment deux parcs sont activés. Le parc n°1 créé en 2017 sur une surface de 1.2 ha, il comprend une zone abritée en sous-bois. Le second parc a été mise en place en 2018 sur une surface de 1.6 hectare environ. Le troisième et dernier parc devrait être ouvert en 2020. Cependant, le CEN MP a déjà travaillé à son équipement cette année avec le débroussaillage de l'emprise d'une partie des futures clôtures dans le cadre d'un chantier école avec le BTS GPN de Vic en Bigorre.

Pour 2019, le pâturage s'est fait dans la continuité des années précédentes, sur les parties centrales et nord-ouest. Les ovins n'ont pas pu pâturer la partie sud-est.

Mme MANSANNE laisse la parole à M. DESJOUIS qui présente les travaux réalisés sur le ponton d'accès de la partie centrale et fait état du pâturage de ses vaches lourdaises sur cette même partie. Il indique qu'un seul abreuvoir à été apporté dans la châtaigneraie en bordure de la tourbière. Il n'a pas été nécessaire d'emmener un abreuvoir sur la tourbière, comme prévu initialement, car les animaux se sont directement abreuvés à partir des écoulements superficiels de la zone humide.

M. ENJALBAL présente à son tour l'année de pâturage pour le contrat du CEN MP. Il énonce les objectifs de chargement pour chaque parc : une pression importante sur le parc n°1 et un chargement faible sur le second. Sur ce dernier, il s'agit pour le moment d'un pacage plutôt expérimental qui doit prendre en compte l'enjeu du fadet des laïches puisque le papillon trouve dans cette zone un habitat particulièrement propice à sa reproduction (touffes de molinie et de shcoïn). Il est donc nécessaire d'adopter des pratiques de pâturage adaptées à la fois dans la période (à partir de fin septembre) et dans le chargement qui doit rester faible.

Mme BUGNICOURT s'interroge sur les suivis du fadet des laïches menés sur le site et prévus en 2019. Mme MANSANNE explique que des suivis sont réalisés et que la campagne prévue cette année a été reportée à 2020. Mme BUGNICOURT informe le comité de suivi que des membres de son association ont réalisés des prospections sur l'espèce cette année. Mme MANSANNE souhaiterait être mise en relation avec ces personnes.

### 3. Action CR11 : Gestion des espèces invasives

Suite aux campagnes d'arrachage menées depuis 2014, la lutte contre cette plante se poursuit. L'animatrice Natura 2000 est intervenue cette année le 2 juillet, avec l'aide de Christelle Dejeanne de la DDT. 4 pieds ont été arrachés dont deux matures, prêts à monter en graine et plus facilement repérables, localisés toujours dans le secteur ouest de la cladiaie. Pour le moment, la dynamique d'invasion est maintenue sur la tourbière

### III) Suivis

#### 1) Identification des dispositifs de suivi

Les nombreux protocoles de suivis réalisés sur le site depuis dix ans impliquent la mise en place de dispositifs de localisation sur le terrain, souvent matérialisés par des piquets de suivis. Bien que ces piquets soient géoréférencés à l'aide d'un GPS, il est parfois difficile de déterminer le suivi concerné sur le terrain. Cette problématique a été soulignée lors de précédents Comités. Pour pallier cela, il a été demandé de mettre en place un système d'identification des dispositifs de suivi sur la tourbière. L'animatrice a fait réaliser des petites plaquettes signalétiques (110) de 6 par 6 centimètres sur lesquelles figurent un code permettant de déterminer l'appartenance du piquet. Elles seront fixées en 2020.

#### 2) Suivi de l'impact des actions de gestion

La fiche action « S0 » du DOCOB prévoit un suivi de l'efficacité des actions de gestion développées à travers Natura 2000, afin de garantir leur efficacité et pertinence.

Depuis 2017, des méthodologies de suivi sont développées avec le Conservatoire Botanique pour évaluer l'efficacité des actions de gestion entreprises. Pour le moment, deux suivis ont été mis en place : celui du pâturage et du débroussaillage. Les relevés 2019 ont été réalisés par l'animatrice.

### IV) Sensibilisation et communication

Deux animations grand public étaient prévues sur la tourbière : le 9 juillet et le 1<sup>er</sup> août. La première a dû être annulée faute de participant. La seconde a pu avoir lieu avec 10 participants, animée par le CPIE.

Deux sorties sur la tourbière ont été organisées lors de la journée des 20 ans de l'association terra nostra le 12 octobre. Une trentaine de personnes était présente.

Plusieurs articles de presse sont parus dans le journal « La dépêche », deux à propos des Comités de Pilotages, un article plus complet sur la gestion du site à travers le réseau Natura 2000.

Le livret de balades en sites Natura 2000 a été réédité en 4000 exemplaires puis distribué dans les Offices du tourisme et les maisons du Parc national des Pyrénées.

### V) Programme d'actions prévues en 2020

Mme MANSANNE liste les actions proposées à l'animation du DOCOB pour l'année prochaine :

#### ❖ Gestion

- Seconde et dernière année de mise en œuvre du contrat de débroussaillage de la cladaie porté par le PLVG ;
- Dernière année pour les deux contrats de pâturage portés par l'AREMIP et le CENMP ;
- Espèces invasives : lutte par arrachage de la spirée du japon, renouveler le partenariat avec les chasseurs-piégeurs pour la lutte contre le ragondin, information sur les plantes

invasives auprès des agents communaux qui s'occupent de l'entretien des espaces verts aux abords du site ;

- Protection de la zone à nénuphars : cette action est validée par le COPIL. Il est également proposé de sensibiliser le gérant des pédalos sur le sujet afin qu'il soit le relais de l'information auprès des utilisateurs.

❖ Suivis et études :

- Mise en œuvre du suivi du fonctionnement hydrologique prévu à la fiche action S1 selon les préconisations de l'étude ;
- Suivi et cartographie des habitats d'intérêt communautaire ;
- Suivi population du fadet des laïches, en lien avec l'impact du pâturage sur l'espèce qui n'a pas pu être fait cette année ;
- Etude sur les bryophytes par le CBN MP dans le cadre de leur mission régionale d'appui technique aux opérateurs Natura 2000 ;
- Suivi de l'impact du débroussaillage et du pâturage.

❖ Animation et communication :

- Développer le partenariat avec les associations sportives (kayak, triathlon...) pour sensibiliser les utilisateurs du site
- Animations grand public
- Infosite début 2020

## VI) Informations diverses

Mme MANSANNE informe les membres du Comité que la Loutre d'Europe a été aperçue sur la tourbière le 16 juillet par la Fédération de pêche, au niveau de la zone à nénuphars. Elle propose à M.ABRIAL de partager son expérience de la rencontre avec l'animal. Mme MANSANNE indique qu'un piège photo sera posé pour tenter d'obtenir davantage d'information sur la présence de cette espèce sur le site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Rédaction : Emilie MANSANNE, chargée de mission Natura 2000 au PLVG